

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Arrêté du 20 décembre 2022 fixant les taux d'avancement de groupe applicables aux personnels à statut ouvrier du ministère des armées au titre des années 2023 et 2024

NOR : ARMH2231979A

Le ministre des armées, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 portant sur la fixation du taux d'avancement de groupe de rémunération des personnels à statut ouvrier et fixant les modalités de reclassement consécutives à la création de groupes de rémunération nouveaux,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les taux d'avancement de groupe des personnels à statut ouvrier du ministère des armées pour les années 2023 et 2024 sont fixés ainsi qu'il suit :

- pour l'accès au groupe VII : 14 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès au hors-groupe : 11% en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès au hors-groupe nouveau : 10 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès à la hors-catégorie A : 11 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès à la hors-catégorie B : 10 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès à la hors-catégorie C : 8 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès aux groupes T5 et T5 bis : 14 % en 2023 et 2024 ;
- pour l'accès au groupe T6 : 12 % en 2023 et 11 % en 2024 ;
- pour l'accès au groupe T6 bis : 12 % en 2023 et 11 % en 2024 ;
- pour l'accès au groupe T7 : 12 % en 2023 et 11 % en 2024.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2022.

*Le ministre des armées,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de service*  
*des ressources humaines civiles,*  
L. GRAVELAINE

*Le ministre de la transformation*  
*et de la fonction publiques,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice*  
*de la politique salariale*  
*et des parcours de carrière,*  
M.-H. PERRIN

*Le ministre délégué auprès du ministre*  
*de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle*  
*et numérique, chargé des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur*  
*chargé de la 5<sup>e</sup> sous-direction*  
*de la direction du budget,*  
P. CHAVY

